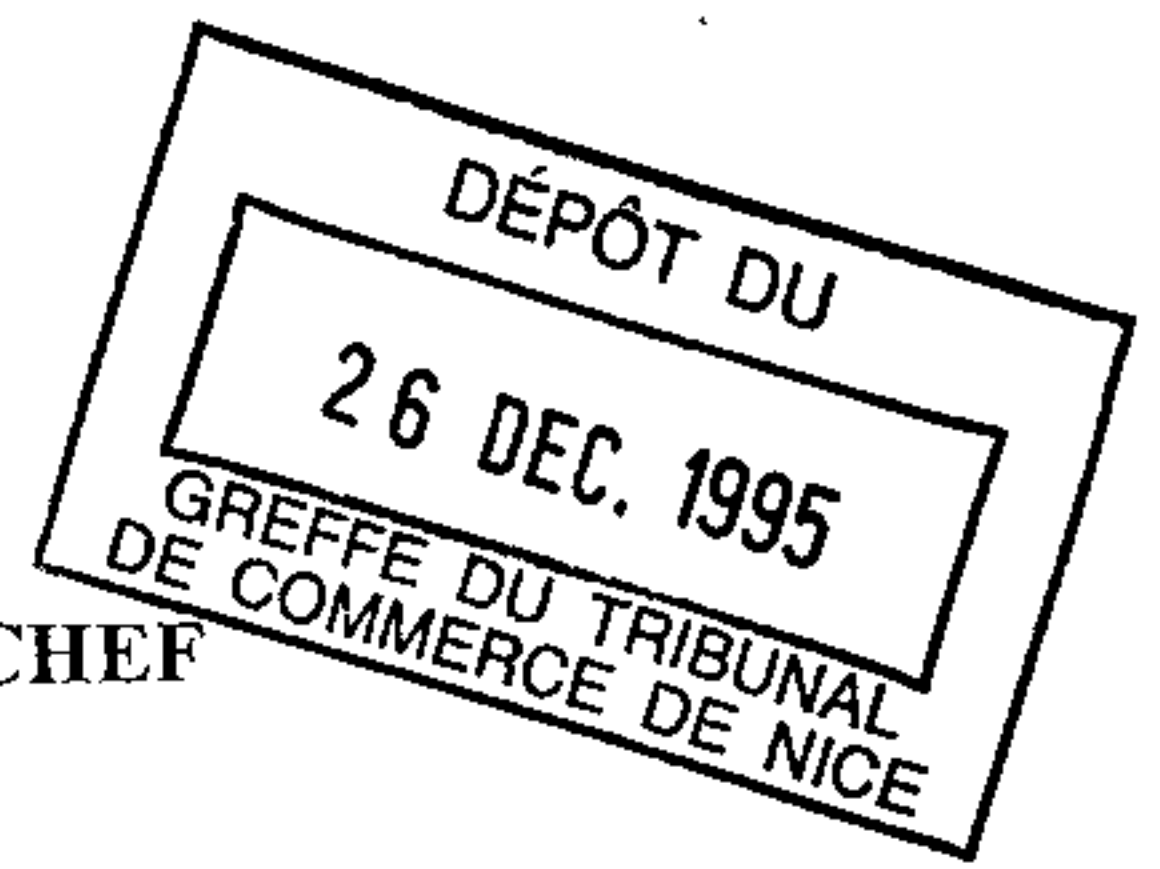




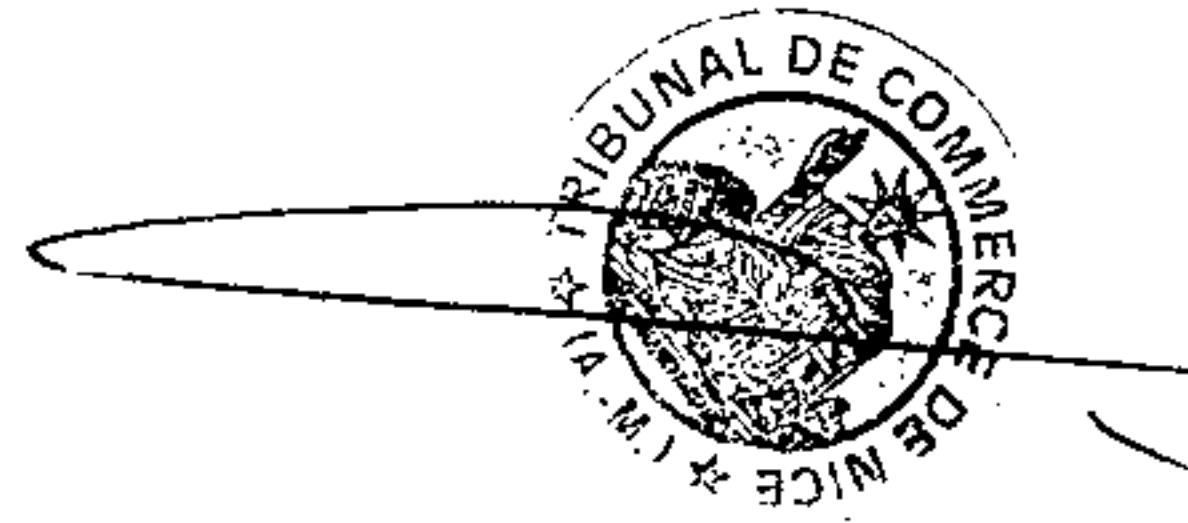
Monsieur le GREFFIER EN CHEF

7381

**EXTRAIT DES MINUTES DU GREFFE
DU TRIBUNAL DE COMMERCE DE
NICE
ARRONDISSEMENT JUDICIAIRE DE
NICE DEPARTEMENT DES ALPES
MARITIMES**

Le Président du Tribunal de Commerce de NICE
a rendu l'ordonnance ci-annexée. Pour expédition
conforme à l'original et collationnée, délivrée
sur papier libre à Monsieur le Greffier en Chef.

LE GREFFIER



A

- R E Q U E T E -

Dépôt N° 910588

Le 26/12/1991

Le Greffier

. A Monsieur le Président du Tribunal de Commerce de NICE

Je soussigné, Yves MAURER, demurant "Le Mirandole" 58 Corniche Fleurie à NICE (06200), agissant en qualité de gérant de la Société "FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT" Société à Responsabilité Limitée au capital de 500.000 F., ayant son siège social à NICE (06200) 19, rue Alphonse 1er immatriculée au Registre du Commerce et des Sociétés de NICE, sous le n° B 344 197 332 (88 B 202) et à l'I.N.S.E.E. sous le n° 344 197 332 00011, a l'honneur d'exposer :

- que la S.A.R.L. "FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT" dont les caractéristiques sont ci-dessus reproduites, envisage sa transformation en Société Anonyme rétroactivement à compter du 1er octobre 1995,

- qu'en application de l'article 72.1 de la Loi du 24 Juillet 1966, il convient de procéder à la nomination judiciaire d'un Commissaire chargé d'apprécier sous sa responsabilité, la valeur des biens composant l'actif social et les avantages particuliers, et dont le rapport sera tenu à la disposition des associés qui statueront sur l'évaluation desdits biens et avantages.

En conséquence, le requérant demande qu'il vous plaise, Monsieur le Président, de nommer un Commissaire parmi ceux inscrits sur une liste près la Cour d'Appel d'Aix en Provence, avec pour mission celle définie à l'article 72-1 de la Loi du 24 Juillet 1966 modifiée.

Il souhaiterait que cette mission soit confiée, compte tenu du fait qu'il est pressenti comme futur Commissaire aux Comptes de la Société, à Monsieur Bernard MAUGAIN - SUD CONSEIL AUDIT - Immeuble "Le Plein Sud" - 42, avenue de Verdun 06700 SAINT-LAURENT-DU-VAR.

Le Gérant :
Yves MAURER

Yves Maurer



- ORDONNANCE -

E. LERAY

Nous, Président du Tribunal de Commerce de NICE,

Assisté du Greffier,

Vu la requête présentée par Monsieur Yves MAURER, gérant de la S.A.R.L
"FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT" qui envisage sa transformation en
Société Anonyme,

Vu l'article 72-1 de la loi du 24 juillet 1966 modifiée,

Désignons *M^r Bernard MAUGAIN - Sud Conseil Audit*
"Le Plein Sud" - 42 Av de Verdun - St Laurent
du Var

en qualité de Commissaire aux Comptes avec mission de vérifier la trans-
formation de la Société "FIDUCIAIRE DE COMMISSARIAT ET D'AUDIT".

FAIT A NICE, le

20-12-1995



Le Président

